



ISLL Papers

**The Online Collection of the
Italian Society for Law and Literature**

Vol. 18 / 2025

ISLL Papers

The Online Collection of the Italian Society for Law and Literature

<http://www.lawandliterature.org/index.php?channel=PAPERS>



ISSN 2035-553X

Vol. 18 /2025

Ed. by ISLL Coordinators
C. Faralli & M.P. Mittica

ISBN – 9788854971844

DOI - 10.6092/unibo/amsacta/8132

Quelques réflexions sur l'oeuvre littéraire de Franz Kafka et son importance pour le droit international contemporain

Francesco Seatzu*

Abstract:

[*Some Reflections on the Literary Work of Franz Kafka and Its Relevance to Contemporary International Law*] This article explores the connections between the literary work of Franz Kafka, a body of work of universal scope, and international law, particularly contemporary challenges related to access to justice and the protection of human rights. Through analyses of novels such as *The Trial*, *The Castle*, *In the Penal Colony*, *Amerika*, *The Metamorphosis*, and *The Burrow*, the author highlights the tensions between individuals and legal institutions, particularly opaque and dehumanizing bureaucracies, which resonate with current challenges in international law. Franz Kafka's work illustrates the absurdity and helplessness of characters facing incomprehensible systems of power. *The Metamorphosis*, for example, portrays the transformation of Gregor Samsa into an insect, a situation that symbolizes the extreme alienation of an individual from a society indifferent to his human condition. This same indifference is reflected in international institutions, often seen as distant and ineffective. By examining concepts such as universal jurisdiction, the principle of sovereignty, and the challenges of global governance, the article emphasizes the need to adapt international law to human realities, to prevent systems meant to safeguard fundamental rights from becoming instruments of oppression. Kafka's work, with its reflections on the absurd, bureaucracy, and alienation, encourages a critical reflection on the legitimacy and effectiveness of contemporary legal structures, stressing the importance of accessible, transparent justice that genuinely respects human dignity.

Key words: Bureaucracy – Justice – Human Rights and Freedoms – Judicial System – Dehumanization – Accès à la Justice.

1. Introduction

L'oeuvre littéraire de Franz Kafka¹, souvent analysée sous l'angle de la philosophie², de la psychanalyse³ ou de la théorie générale du droit⁴, demeure une source encore largement

* Professore Ordinario di Diritto Internazionale, Università degli studi di Cagliari. Email: seatzu@hotmail.com

sous-explorée par les spécialistes du droit international public⁵ et des droits de l'homme⁶. À travers ses récits labyrinthiques et ses personnages pris dans des bureaucraties oppressives, Franz Kafka, véritable artiste du droit⁷, propose une réflexion profondément saisissante sur les structures de pouvoir, la souveraineté et l'accès à la justice. Les œuvres majeures telles que *Le Procès* (1925), *Le Château* (1926), *La Colonie pénitentiaire* (1919) et *L'Amérique* (1927) révèlent des tensions profondes, qui résonnent fortement avec les défis contemporains du droit international public. Ces textes, comme *Lettre au Père*, soulignent notamment les rapports complexes entre l'individu et les institutions juridiques, qu'elles soient nationales ou transnationales, tout en éclairant les paradoxes du système juridique international, où la quête de justice se heurte souvent à l'impasse de structures bureaucratiques déshumanisantes et éloignées.

Franz Kafka, en exposant ses personnages face à des systèmes de pouvoir incompréhensibles et inaccessibles, met en lumière la déshumanisation progressive opérée par des institutions qui prétendent garantir la justice. Ses récits montrent que, dans un contexte où le système juridique aspire à une justice universelle, l'individu demeure souvent démuni, voire écrasé par une structure incapable de répondre à ses besoins fondamentaux. Ces textes kafkaïens deviennent ainsi des métaphores puissantes pour les défis contemporains auxquels fait face le droit international des droits humains, notamment la question de l'accès équitable à la justice à l'échelle mondiale. En mettant en évidence la relation complexe entre les normes juridiques universelles et leur mise en

¹ Sur l'œuvre littéraire de Franz Kafka, voir entre autres P. Citati, *Kafka*, Milano: Rizzoli, 1987; M. Blanchot, *Da Kafka a Kafka*, Milano: Feltrinelli, 1983; U. Treder, *L'assalto al confine: vita e opera di Franz Kafka*, Perugia: Morlacchi, 2013.

² Voir e.g. V. Ordóñez, "The Law Above the Law: Benjamin and Kafka", in *TRANS - [En ligne], Séminaires, mis en ligne le 09 avril 2020*, consulté le 15 décembre 2024. URL: <http://journals.openedition.org/trans/3881>; DOI: <https://doi.org/10.4000/trans.3881>

³ Voir e.g. V. Liska, "Law and Sacrifice in Kafka and His Readers", in *Interdisciplinary Journal for Religion and Transformation in Contemporary Society*, 2022, p. 20 ff; P. Casanova, *Kafka en colère*. Paris: Seuil, 2008, p. 405 ff.

⁴ Voir R. Banakar, "In Search of Heimat: A Note on Franz Kafka's Concept of Law", in *Law and Literature*, 2010, p. 463 ff; R. Buonomano, "Kafka and legal critique", in *Griffith Law Review*, 2016, pp. 581–599. <https://doi.org/10.1080/10383441.2016.1273167>

⁵ Mais voir toutefois Antonio Cassese, éminent juriste et figure centrale du droit international, qui a manifesté un intérêt particulier pour l'œuvre littéraire de Franz Kafka en raison de sa capacité unique à illustrer, de manière littéraire et symbolique, les défis, les ambiguïtés et les dérives potentielles des systèmes juridiques, y compris ceux relevant du droit international. Antonio Cassese, reconnu pour ses travaux pionniers sur les droits humains, la justice pénale internationale et son rôle déterminant au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), considérait les récits kafkaïens comme une réflexion universelle et intemporelle sur l'absurde, l'arbitraire et la déshumanisation pouvant émerger au cœur des structures bureaucratiques et judiciaires. L'univers de Kafka, en particulier dans *Le Procès*, révèle des thèmes chers à la pensée d'Antonio Cassese, tels que l'inaccessibilité de la justice, l'opacité des procédures et la vulnérabilité de l'individu face à un système impersonnel et souvent arbitraire. Pour Cassese, ces critiques, bien que formulées sous forme de fiction, offrent un miroir puissant des défis auxquels sont confrontés les tribunaux internationaux contemporains. La figure de Josef K., victime d'un système qu'il ne peut comprendre ni contester, résonne avec les préoccupations liées à l'équité des procès, à la transparence et à l'égalité des armes dans le domaine de la justice internationale. Voir A. Cassese, *Kafka è stato con me tutta la vita*, Bologna: Il Mulino, 2011.

⁶ En général, sur les rapports entre droits humains et littérature, voir P. K. Nayar, *Human Rights and Literature*, *Oxford bibliographies*, 2020, <https://www.oxfordbibliographies.com/display/document/obo-9780190221911/obo-9780190221911-0096.xml>; C. Parikh, *The Cambridge Companion to Human Rights and Literature*, Cambridge: CUP, 2019; M. P. Mittica, *Diritto e letteratura e Law and Humanities. Elementi per un' estetica giuridica*, Turin, 2024.

⁷ Sur cette expression, on pourra se référer au travail de A. Supiot, *An Artist of Law*, disponible à l'adresse suivante: <https://newleftreview.org/issues/ii119/articles/alain-supiot-an-artist-of-the-law.pdf>

application concrète, Franz Kafka critique l'idée selon laquelle des systèmes juridiques, aussi bien intentionnés soient-ils, sont à l'abri des dérives bureaucratiques et de l'indifférence vis-à-vis des réalités humaines.

Cette réflexion sur l'absurde et l'injustifiable, qui parcourt l'ensemble de l'œuvre littéraire de Franz Kafka, revêt une importance particulière lorsqu'on l'applique au droit international public. L'étude des traces de droit international dans les œuvres littéraires⁸, en particulier celles de Franz Kafka, permet d'approfondir la compréhension des tensions qui existent entre les principes du droit international et les réalités de leur mise en œuvre. Franz Kafka, à travers ses récits, invite à une réflexion critique sur les contradictions inhérentes à un droit international qui, bien qu'aspirant à la protection des droits humains, peut, en réalité, marginaliser et exclure ceux qu'il cherche à protéger. Son œuvre devient un miroir de l'inefficacité et de l'éloignement des institutions contemporaines, confrontées à des systèmes de pouvoir souvent trop rigides pour répondre aux défis spécifiques des individus vulnérables. En ce sens, *Le Procès*, et en particulier la parabole *Devant la loi*⁹ ainsi que *La Colonie pénitentiaire*, nous rappellent que, pour être véritablement universelle et effective, la justice ne peut se limiter à une application formelle des règles; elle doit être profondément attentive aux réalités humaines et accessible à tous, au-delà de la bureaucratie et de l'abstraction juridique.

L'étude de ces traces de droit international dans la littérature kafkaïenne revêt donc une dimension théorique et pratique importante. Elle permet de réinterroger la manière dont le droit international est conçu et appliqué dans un monde marqué par des systèmes complexes de gouvernance globale et d'interdépendance. En considérant Franz Kafka comme un précurseur critique, nous pouvons mieux comprendre les implications des structures juridiques contemporaines, en particulier dans leur capacité à répondre aux attentes fondamentales des individus, souvent laissés pour compte dans des systèmes qui échouent à concilier l'universalité des droits humains avec les réalités de la souveraineté nationale et des rapports de force géopolitiques. Par cette analyse, l'œuvre littéraire de Franz Kafka invite donc à reconsidérer la capacité du droit international à répondre aux besoins réels des individus, dans un monde où les structures de pouvoir et de souveraineté restent des forces puissantes mais souvent déconnectées des réalités humaines. Elle nous incite à chercher des solutions plus

⁸ La littérature sur la relation entre le droit en général et la littérature est immense. Voir, entre autres, M. P. Mittica, *Diritto e letteratura e Law and Humanities*, cit.; H. Lowe, "Wherefore Art Thou Value : Literature and Human Rights", in *LSE Blog*, 2022, disponibles sur le site web à l'adresse: <https://blogs.lse.ac.uk/humanrights/2022/03/17/wherefore-art-thou-value-literature-and-human-rights/>; A. Bianchi, *Law and Literature*, in *International Law Theories: An Inquiry into Different Ways of Thinking*, Oxford: OUP, 2016; online edn, Oxford Academic, 19 Jan. 2017), disponible sur le site web: <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198725114.003.0014>; J. Slaughter, *Human Rights, Inc.: The World Novel, Narrative Form, and International Law*, London: Fordham University Press, 2007; R. Posner, *Law and Literature*, Cambridge: Harvard University Press, 1998, p. 8 ff; P. Goodrich, "Law by Other Means", in *Cardozo Stud L&Lit.*, 1998, pp. 111, 113; G. Minda "Law and Literature at Century's End", in *Cardozo Stud L&Lit.*, 1997, p. 245 ff; G. Minda., *Postmodern Legal Movements: Law and Jurisprudence at Century's End*, New York University Press, 1995. See also J. B. White, *The Legal Imagination*, Boston: Little, Brown and Company, 1973.

⁹ La parabole «Devant la loi» («Vor dem Gesetz»), texte central et énigmatique extrait du roman *Der Prozess* de Kafka, incarne des thèmes profonds relatifs au droit, à la justice et à la lutte de l'individu face à un système de pouvoir inaccessible et opaque. Dans cette parabole, Kafka raconte l'histoire d'un homme venu de la campagne qui cherche à accéder à «la Loi». Toutefois, un gardien lui refuse l'entrée et, malgré une attente qui dure toute sa vie, il n'est jamais autorisé à entrer. Avant de mourir, il apprend que la porte lui était destinée à lui seul, mais qu'elle sera désormais fermée à jamais.

humaines et accessibles dans l'application des principes du droit international, à repenser l'inclusivité des systèmes juridiques et à garantir un véritable accès à la justice pour tous, indépendamment de leur statut ou de leur origine.

2. Franz Kafka et l'essence bureaucratique du droit

L'expérience de Franz Kafka en tant que fonctionnaire à l'Institut d'assurances contre les accidents du travail de Bohême a profondément marqué son écriture¹⁰, lui offrant une perspective unique sur le fonctionnement interne des structures administratives et juridiques. Cette expérience, bien que limitée à un contexte national, l'a conduit à développer une sensibilité exceptionnelle aux dynamiques bureaucratiques et aux tensions qu'elles engendrent entre les individus et les institutions. Bien qu'il n'ait jamais exercé dans un cadre explicitement international, ses récits traduisent une compréhension aiguë des mécanismes bureaucratiques complexes, souvent marqués par une opacité institutionnelle, un formalisme rigide et une déconnexion des réalités humaines.

Or, le droit international repose lui-même sur des institutions multiples et souvent opaques, telles que les Nations Unies, les organisations régionales ou les juridictions supranationales¹¹. Ces structures, bien qu'essentielles pour la gouvernance mondiale, partagent de nombreux traits avec les administrations kafkaïennes: une difficulté à rendre leurs principes pleinement effectifs et accessibles, des procédures complexes, et une distance perçue entre leurs décisions et les besoins des communautés locales qu'elles visent à servir.

Dans *Le Procès*, *Le Château* et plusieurs autres nouvelles, Franz Kafka décrit des systèmes juridiques où les normes apparaissent floues, les procédures interminables et labyrinthiques, et les résultats souvent arbitraires. Ces descriptions résonnent profondément avec les critiques fréquemment adressées aux institutions internationales contemporaines. En effet, celles-ci sont souvent perçues comme des mécanismes éloignés des réalités locales, incapables d'offrir un accès direct et tangible à la justice, tout en souffrant d'un manque persistant de transparence institutionnelle. Les récits kafkaïens illustrent ainsi non seulement les frustrations individuelles face à de tels systèmes, mais également les défis structurels qui continuent de marquer le droit international dans son effort pour concilier universalité et efficacité.

3. Le Procès et la juridiction universelle

Dans *Le Procès*, le protagoniste Josef K. est arrêté et poursuivi pour un crime non spécifié par un tribunal anonyme, omniprésent et inatteignable. Cette intrigue, marquée par une absence totale de clarté procédurale et de compréhension des accusations portées contre lui, illustre avec une grande acuité la vulnérabilité des individus confrontés à des systèmes judiciaires abstraits, impersonnels et insaisissables. Le sentiment d'impuissance

¹⁰ Amplus, voir "The Legal Education of Franz Kafka", in *Colum.-VLA J.L. & Arts.*, 1997-1998, p. 407 ff. Voir aussi F. Kafka, *The Office Writings*, Princeton: Princeton University Press, 2008.

¹¹ Voir entre les autres T. Ginsburg, "Authoritarian international law?", in *American Journal of International Law*, 2020, pp. 221-260; J. Tallberg, M. Zürn, "The legitimacy and legitimation of international organizations: Introduction and framework", in *The Review of International Organizations*, 2019, pp. 581-606; J. Goldsmith., E. A. Posner, *The limits of international law*, Oxford, 2005; A. Boyle, C. Chinkin, *The making of international law*, Oxford, 2007.

et d'aliénation qui traverse le récit de Josef K. résonne profondément avec les dynamiques observées dans certains mécanismes du droit international, notamment ceux qui reposent sur le principe de juridiction universelle. Ce principe, qui permet de poursuivre des crimes graves tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, peu importe leur lieu de commission, représente un pilier fondamental de la justice pénale internationale.

Cependant, à travers l'expérience de Josef K., Kafka met en garde contre les dérives potentielles de tels systèmes. En effet, le roman dépeint des procédures opaques, où les individus concernés n'ont ni les moyens de comprendre ni de contester efficacement les accusations. La déconnexion entre les institutions judiciaires et les victimes, le manque de transparence, et le sentiment d'arbitraire qui en découle, trouvent un écho dans les critiques contemporaines du droit international, où des mécanismes censés offrir justice peuvent apparaître comme inaccessibles et inefficaces. La juridiction universelle, bien qu'animée par des intentions louables, n'est pas exempt de critiques. Elle peut parfois être perçue comme une force extérieure imposant des sanctions sans que les communautés affectées ne soient véritablement entendues, leur droit à un recours équitable restant incertain.

Dans *Le Procès*, l'enfermement de Josef K. dans une procédure kafkaïenne, où chaque étape semble davantage renforcer son isolement que lui offrir une chance de défense, incarne ces préoccupations contemporaines. Le tribunal de Franz Kafka n'est ni transparent ni compréhensible, et ses décisions semblent se déployer dans un vide où les droits de l'individu sont continuellement écrasés par un système qui échappe à toute logique. De même, la Cour pénale internationale (CPI), bien qu'établie pour garantir la justice pour les victimes des crimes les plus graves¹², est parfois accusée de reproduire ces mêmes dynamiques¹³. La CPI, tout en poursuivant des crimes universels, se heurte à des obstacles structurels importants. Parmi ces obstacles, on trouve la complexité de ses procédures, qui peuvent parfois être perçues comme lentes et bureaucratiques, ce qui entraîne des retards considérables dans la mise en œuvre de la justice.¹⁴ En effet, le processus judiciaire au sein de la CPI nécessite souvent des enquêtes longues et détaillées, qui doivent respecter des normes strictes de procédure, ce qui peut créer des tensions

¹² La Cour pénale internationale (CPI) exerce sa compétence juridictionnelle sur les individus, et non sur les États nationaux, dans un cadre complémentaire à la juridiction pénale des États. Sa mission principale est de juger les crimes les plus graves, ayant un impact significatif sur l'ensemble de la communauté internationale. Parmi les crimes relevant de sa compétence, on retrouve le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression. Cette approche vise à garantir que les individus responsables de ces atrocités soient tenus pour responsables, tout en respectant les principes de souveraineté des États et en complémentarité avec les juridictions nationales. Voir aussi D. Akande, "The jurisdiction of the International Criminal Court over nationals of non-parties: legal basis and limits", in *Journal of International Criminal Justice*, 2003, pp. 618-650; V. Tsilonis, A. Tsanta, *The Jurisdiction of the International Criminal Court*, Amsterdam: Springer International Publishing, 2019.

¹³ Voir e.g., F. Cowell, "Inherent imperialism: understanding the legal roots of anti-imperialist criticism of the International Criminal Court", in *Journal of International Criminal Justice*, 2017, pp. 667-687; D. Robinson, "Inescapable Dyads: Why the International Criminal Court Cannot Win", in *Leiden Journal of International Law*, 2015, pp. 323-347; S. Ford, "Complexity and efficiency at international criminal courts", in *Emory Int'l L. Rev.*, 2014, p. 1 ff.

¹⁴ Amplus, voir. AK.D. Askin, "Crimes within the jurisdiction of the International Criminal Court", in *Crim. Law Forum*, 1999, p. 33 ff.

avec l'urgence d'une réponse judiciaire dans des situations de conflits ou de violations massives des droits humains¹⁵.

Un autre obstacle majeur réside dans la dépendance de la CPI à l'égard des coopérations étatiques¹⁶. En l'absence d'une force d'exécution propre, la Cour dépend des États pour l'arrestation des suspects et la collecte des preuves¹⁷. Cependant, certains États n'ont pas ratifié le Statut de Rome, ou choisissent de ne pas coopérer, soit en raison de considérations politiques, soit à cause de la nature des crimes imputés. Par exemple, des pays comme les États-Unis et la Chine n'ont pas ratifié le Statut de Rome¹⁸, ce qui limite l'efficacité de la CPI dans la poursuite de certains auteurs de crimes graves¹⁹.

De plus, la CPI rencontre des obstacles dans des zones de conflit, où l'insécurité et la guerre rendent difficile l'accès aux témoins et aux preuves, ce qui entrave sa capacité à mener des enquêtes approfondies²⁰. Enfin, la capacité de la CPI à garantir un procès équitable est souvent mise en question dans des contextes marqués par des inégalités profondes. Dans certains cas, les accusés sont issus de pays qui connaissent des systèmes judiciaires faibles ou corrompus, ce qui peut compliquer la mise en place de conditions égales pour un procès impartial²¹. De plus, les victimes de crimes internationaux viennent souvent de contextes économiques et sociaux très précaires, ce qui rend difficile l'accès à une représentation juridique adéquate et une défense équitable²². La CPI se trouve alors confrontée à des défis de nature éthique et pratique, car elle doit s'assurer que les principes de justice universelle soient appliqués tout en prenant en compte les inégalités systémiques qui affectent les accusés et les victimes²³.

Dans cette optique, Le Procès dépasse le cadre d'une simple allégorie littéraire pour offrir une critique subtile mais puissante des systèmes judiciaires qui, dans leur quête d'universalité et de justice pour tous, risquent de sacrifier leur légitimité aux yeux des individus qu'ils prétendent servir. Franz Kafka, par son récit, nous invite à une réflexion sur la nécessité d'adapter ces systèmes aux besoins réels des victimes et de les

¹⁵ Voir A. Pues, "A Victim's Right to a Fair Trial at the International Criminal Court? Reflections on Article 68 (3)", in *Journal of International Criminal Justice*, 2015, pp. 951-972; C. De Francia, "Due process in international criminal courts: why procedure matters", in *Virginia Law Review*, 2001, pp. 1381-1439.

¹⁶ Voir V. Oosterveld, "The cooperation of states with the International Criminal Court", in *Fordham Int'l LJ*, 2001, p. 767 ff; A. Jones, "Non-cooperation and the Efficiency of the International Criminal Court", in *Cooperation and the International Criminal Court*, Amsterdam: Martinus Nijhoff, 2016, pp. 185-209.

¹⁷ Amplius, voir P. Kirsch, "The Role of the International Criminal Court in Enforcing International Criminal Law", in *Am. U. Int'l L. Rev.*, 2006, p. 539 ff.

¹⁸ Voir D. J. Scheffer, "The United States and the international criminal court", in *American Journal of International Law*, 1999, pp. 12-22.

¹⁹ Voir J. Mayerfeld, "Who shall be judge? The United States, the International Criminal Court, and the global enforcement of human rights", in *Human Rights Quarterly*, 2003, pp. 93-129.

²⁰ Voir P. Kastner, "Armed conflicts and referrals to the International Criminal Court: From measuring impact to emerging legal obligations", in *Journal of International Criminal Justice*, 2014, pp. 471-490; D. Willmott, "Removing the distinction between international and non-international armed conflict in the Rome Statute of the International Criminal Court", in *Melbourne Journal of International Law*, 2004, pp. 196-219.

²¹ Voir S. Stapleton, "Ensuring a fair trial in the International Criminal Court: statutory interpretation and the impermissibility of derogation", in *NYUJ Int'l L. & Pol.*, 1998, p. 535 ff.

²² Voir D. Tladi, "The African Union and the International Criminal Court: the battle for the soul of international law: Africa and the International Criminal Court", in *South African Yearbook of International Law*, 2009, pp. 57-69; K. M. Clarke, *Fictions of justice: The International Criminal Court and the challenge of legal pluralism in Sub-Saharan Africa*, Cambridge, 2009.

²³ Amplius, voir H. Jescheck, "The general principles of international criminal law set out in Nuremberg, as mirrored in the ICC Statute", in *J. Int'l Crim. Just.*, 2004, p. 38 ff.

rendre plus accessibles, transparents et respectueux des droits fondamentaux de ceux qu'ils jugent. L'œuvre littéraire de Franz Kafka interroge donc non seulement les dérives potentielles des systèmes juridiques, mais aussi la manière dont la justice peut se déployer de manière équitable et humaine dans un contexte global marqué par des disparités profondes.

4. Le château de Franz Kafka et la souveraineté étatique dans un monde globalisé

Le Château, roman inachevé de Kafka, offre une exploration complexe des thèmes de la souveraineté, de l'absurde et de la bureaucratie. À travers le personnage de K., un arpenteur de métier, Franz Kafka met en lumière les tensions profondes entre l'individu et les institutions, notamment en exposant l'impossibilité pour K. d'accéder à une forme de justice administrative ou de faire reconnaître officiellement son statut. Le protagoniste se heurte sans cesse à une administration opaque et inaccessible, symbolisée par le Château lui-même, une entité dont le pouvoir semble omniprésent mais dont les contours et le fonctionnement échappent à toute compréhension rationnelle. Malgré ses efforts répétés pour pénétrer ce système et obtenir une reconnaissance, K. demeure un étranger, exclu d'un univers qu'il ne peut ni influencer ni comprendre. Cette situation absurde et frustrante offre une métaphore poignante de la souveraineté étatique dans le système international, où le pouvoir, bien qu'essentiel à l'ordre juridique global, demeure insaisissable, souvent injuste et difficilement accessible pour ceux qui en ont besoin.

Le château, dans le roman, ne se limite pas à une simple structure physique; il devient une métaphore de l'État et de l'autorité souveraine. L'impossibilité pour K. de pénétrer le château symbolise la distance infranchissable qui sépare l'individu des pouvoirs décisionnels centraux. Ce système, comme la bureaucratie kafkaïenne, apparaît comme une force déshumanisante, où l'accès à la justice et la reconnaissance du droit individuel semblent inaccessibles, voire illusoire. De cette manière, Franz Kafka illustre la complexité du pouvoir étatique et les obstacles que rencontrent ceux qui cherchent à y accéder ou à le remettre en question.

Cette critique de la bureaucratie et de l'autorité trouve une résonance particulière dans le contexte du droit international contemporain. La souveraineté, bien que centrale dans le droit international classique, est de plus en plus mise à l'épreuve dans un monde globalisé et interdépendant. Les décisions prises par des organisations et des organes internationaux, tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC)²⁴ ou le Conseil de Sécurité des Nations Unies²⁵, influencent directement les politiques nationales, souvent sans que les États les plus vulnérables aient une réelle capacité à participer au processus décisionnel. À l'instar de K., ces États se retrouvent souvent en position de subordination, confrontés à une gouvernance transnationale qui peut apparaître comme une force extérieure imposant des obligations parfois incompatibles avec leurs priorités nationales.

L'absurde kafkaïen, que l'on retrouve dans *Le Château*, reflète ainsi les tensions contemporaines entre l'autonomie nationale et les exigences croissantes de la gou-

²⁴ Voir e.g., J. F. Dunoff, "The misguided debate over NGO participation at the WTO", in *Journal of International Economic Law* 1998, pp. 433-456; S. Charnovitz, "Transparency and participation in the World Trade Organization", in *Rutgers L. Rev.*, 2003, p. 927 ff.

²⁵ Voir e.g. I. Johnstone, "Legislation and adjudication in the UN Security Council: Bringing down the deliberative deficit", in *American Journal of International Law*, 2008, pp. 275-308.

vernance mondiale. Les institutions internationales, tout en étant nécessaires pour maintenir l'ordre juridique global, peuvent aussi sembler aliénantes, à l'image du château dans le roman de Kafka. Elles incarnent un pouvoir qui, tout en étant central et incontournable, demeure souvent incompréhensible et distant pour les nations qui sont appelées à y adhérer. Ce dilemme moderne, où les États doivent naviguer entre la souveraineté nationale et les impératifs d'une gouvernance mondiale, résonne profondément avec les thèmes explorés dans *Le Château*, un texte qui, bien qu'écrit au début du XXe siècle, continue de questionner la place de l'individu dans un système de pouvoir complexe et souvent absurde.

5. Le colonie pénitentiaire et la critique de la justice répressive

La Colonie Pénitentiaire de Franz Kafka expose, avec une intensité glaçante, les mécanismes d'un système judiciaire archaïque, déshumanisé et absurde. À travers l'histoire d'un accusé privé de défense et soumis à une machine sophistiquée qui inscrit sa sentence sur son corps de manière lente et douloureuse, Franz Kafka critique la brutalité et la mécanique inéluctable des régimes autoritaires. Cette machine, présentée par l'officier comme l'incarnation d'une justice parfaite, symbolise un processus implacable, dépourvu de rationalité et d'humanité, où le jugement découle davantage d'une logique cruelle que d'une véritable considération des faits ou des droits fondamentaux de l'individu.

En utilisant cette métaphore macabre, Franz Kafka met en lumière l'échec des institutions censées garantir la justice, tout en dénonçant la déshumanisation inhérente à un pouvoir étatique sans contrôle. Ce système judiciaire, qui prétend assurer la justice tout en reproduisant un cycle de souffrance, offre un parallèle direct avec les régimes répressifs où l'autorité de l'État s'exerce sans responsabilité envers l'individu. Franz Kafka anticipe ici des problématiques contemporaines : la profonde aliénation des victimes face à des systèmes qui prétendent protéger mais deviennent des instruments d'oppression. Les obstacles auxquels les victimes font face, qu'il s'agisse de situations actuelles comme en Syrie ou au Myanmar, soulignent la difficulté d'obtenir réparation devant des mécanismes internationaux inefficaces ou tardifs.

En ce sens, *La Colonie pénitentiaire* constitue une réflexion acerbe sur la justice et la dignité humaine, en résonance avec les préoccupations du droit international des droits humains. Franz Kafka démontre que l'existence de normes juridiques, aussi fondamentales soient-elles, ne suffit pas : sans mécanismes d'application efficaces et sans accès véritable à la justice, ces normes restent vaines. Ce texte invite à dépasser la passivité institutionnelle pour instaurer un système capable de protéger réellement les individus contre l'oppression et les abus de pouvoir, soulignant ainsi l'importance d'un droit international des droits humains qui transcende l'inefficacité et s'attaque aux racines de l'injustice.

6. Une critique intemporelle de l'administration de la justice

Ce paragraphe examine la manière dont Franz Kafka, par son analyse littéraire unique de la bureaucratie et de l'absurde, offre une critique intemporelle de l'administration de la justice. En explorant les dysfonctionnements des systèmes juridiques et administratifs, Kafka ne se limite pas à dépeindre des mécanismes défailants. Il pose des questions fondamentales sur la légitimité, la transparence et la responsabilité des institutions

censées garantir l'équité et protéger les droits individuels. À travers ses œuvres, Franz Kafka invite à une réflexion profonde sur les enjeux universels de l'accès à la justice, un thème particulièrement pertinent dans le contexte du droit international contemporain.

A. Franz Kafka et l'universalité des défis juridiques

Par son exploration littéraire de la bureaucratie et de l'absurde, Franz Kafka ne se limite pas à mettre en évidence les défaillances des systèmes juridiques et administratifs. Il interroge également les fondements mêmes de ces systèmes, en particulier les notions de pouvoir, de responsabilité et de transparence, qui demeurent au centre des débats sur la justice, qu'elle soit nationale ou internationale. Dans des œuvres telles que *Le Château* et *La Colonie pénitentiaire*, Franz Kafka s'intéresse aux tensions entre les institutions et les individus, mettant en lumière les dilemmes auxquels sont confrontées les personnes vulnérables dans leur quête de reconnaissance et de protection.

B. Une pertinence accrue dans le contexte international

Ces réflexions trouvent une résonance particulière dans le cadre du droit international contemporain. Alors que les systèmes juridiques mondiaux cherchent à concilier des principes souvent conflictuels — la souveraineté des États, la justice universelle et la protection des droits fondamentaux —, Franz Kafka nous rappelle que la légitimité et l'efficacité de ces systèmes dépendent non seulement de la qualité des normes qu'ils établissent, mais aussi de leur capacité à répondre aux besoins réels des individus qu'ils sont censés protéger. La transparence, l'accessibilité et l'équité sont des impératifs pour éviter que ces systèmes ne deviennent eux-mêmes sources d'aliénation ou d'injustice.

C. Franz Kafka et l'accès des individus à la justice

Les récits de Franz Kafka mettent en avant une problématique intemporelle: celle de l'accès à la justice dans des systèmes complexes, impersonnels et souvent opaques. Ce défi est particulièrement significatif dans le domaine du droit international des droits humains, où les individus doivent souvent surmonter des obstacles considérables pour obtenir réparation. En naviguant entre des juridictions nationales inefficaces et des tribunaux internationaux perçus comme distants, ils se heurtent à des structures rappelant les labyrinthes kafkaïens.

Un exemple moderne de défis rencontrés par les institutions internationales est celui de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Bien qu'elle joue un rôle fondamental dans la protection des droits fondamentaux en Europe, elle fait l'objet de critiques récurrentes, notamment en ce qui concerne la lenteur de ses procédures et sa distance par rapport aux réalités locales des États membres. En effet, la CEDH est souvent perçue comme étant trop éloignée des contextes nationaux spécifiques, ce qui peut rendre difficile l'adaptation de ses jugements aux situations complexes et particulières des victimes. Un exemple de cette critique est la gestion des affaires concernant les conditions de détention ou la liberté d'expression dans certains États, où les décisions de la Cour sont parfois jugées insuffisantes ou trop lentes pour apporter un changement tangible sur le terrain²⁶.

²⁶ Amplius, voir F. Seatzu, S. Fanni, "A Comparative Approach to Prisoners' Rights in the European Court of Human Rights and Inter-American Court of Human Rights Jurisprudence", in *Dem. J. Int'l L. &*

Bien que le Protocole n° 14 à la Convention européenne des droits de l'homme, entré en vigueur en 2010²⁷, ait été conçu pour améliorer l'efficacité de la CEDH en introduisant des réformes visant à accélérer les procédures et à rationaliser le traitement des affaires, certaines des critiques demeurent²⁸. Le Protocole n° 14 a permis de créer des chambres plus petites pour traiter les affaires répétitives et d'instaurer une procédure de filtrage plus rigoureuse pour les cas manifestement irrecevables, ce qui a entraîné une réduction du volume de travail de la Cour et un traitement plus rapide de certaines affaires. Toutefois, ces réformes n'ont pas totalement résolu les problèmes de surcharge de travail²⁹. En effet, la Cour reste confrontée à un nombre d'affaires croissant, et la lenteur de son traitement impacte négativement l'efficacité des décisions, en particulier dans les situations urgentes où la justice immédiate est primordiale pour les victimes³⁰. Ainsi, bien que le Protocole n° 14 ait contribué à améliorer la capacité de la CEDH à traiter les affaires de manière plus efficace, les critiques concernant la lenteur de ses procédures et son éloignement par rapport aux contextes nationaux montrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour garantir une justice véritablement accessible et réactive aux besoins des individus, tout en respectant les diversités locales.

Des considérations analogues peuvent être faites à propos de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Tout en jouant un rôle crucial dans l'établissement de la responsabilité des États pour des crimes tels que les disparitions forcées, la torture ou les exécutions extrajudiciaires, la CIDH doit composer avec des systèmes nationaux souvent marqués par une lenteur excessive, un manque d'indépendance et des pratiques bureaucratiques qui perpétuent l'exclusion et l'impunité. Par exemple, dans des affaires comme *Angel Manfredo Velásquez Rodríguez c. Honduras*³¹ ou *Barrios Altos c. Pérou*³², la CIDH a dû intervenir pour pallier les déficiences des États et garantir un accès effectif à la justice aux victimes de crimes d'État. Cette lutte pour établir la vérité et réparer les injustices met en lumière le contraste entre les aspirations universelles de justice et les réalités locales marquées par l'inertie institutionnelle, une dynamique qui rappelle avec force les récits kafkaïens. De plus, les décisions de la CIDH mettent en exergue un autre aspect central de la critique formulée par Franz Kafka: la nécessité de rendre les systèmes juridiques compréhensibles et accessibles aux individus. Là où Franz Kafka dé-

Policy, 2015, p. 22 ff; R. Kolb, "The Jurisprudence of the European Court of Human Rights on Detention and Fair Trial in Criminal Matters from 1992 to the end of 1998", in *Human Rights Law Journal*, 2000, pp. 348-373.

²⁷ Protocole n° 14a la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, amendant le système de contrôle de la Convention, *Série des Traités du Conseil de l'Europe n° 194*, https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/Library_Collection_P14_STE194F_FRA

²⁸ Voir L. A. Sicilianos, "Le protocole 14 bis à la convention européenne des droits de l'homme: un instrument (heureusement) éphémère", in *Annuaire Français de Droit International*, 2009, p. 729 ff

²⁹ Voir, e.g. Y. Lécuyer, "Les critiques ataviques à l'encontre de la cour européenne des droits de l'homme", in *RDFL*, 2019, <https://revuedlf.com/cedh/les-critiques-ataviques-a-lencontre-de-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme/>

³⁰ Amplius, voir L. Wildhaber, *Criticism and case-overload: Comments on the future of the European Court of Human Rights*, in *The European Court of Human Rights and its discontents*, London, 2013, pp. 9-17; P. Popelier, S. Lambrecht, and K. Lemmens. *Criticism of the European court of human rights*. Vol. 1. Cambridge, 2016.

³¹ Voir Cour interaméricaine des droits de l'homme, *Affaire Velásquez-Rodríguez c. Honduras*, Arrêt du 29 juillet 1988, Série C, n. 4, https://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_219_fre.pdf

³² Cour interaméricaine des droits de l'homme, *Affaire Barrios Altos c. Pérou*, Arrêt du 14 mars 2001, https://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_75_ing.pdf; C. Sandoval, "The Challenge of Impunity in Peru: The Significance of the Inter-American Court of Human Rights", in *Essex Human Rights Review*, 2008, pp. 1-20.

nonce l'opacité des procédures et l'impuissance des personnages face aux labyrinthes bureaucratiques, la Cour interaméricaine s'efforce d'humaniser le droit en adoptant une approche centrée sur les victimes, en insistant sur la réparation intégrale et en reconnaissant les spécificités culturelles et sociales des populations concernées. Toutefois, malgré ces avancées significatives, la CIDH reste confrontée à des défis structurels, notamment la mise en œuvre effective de ses décisions par les États, un problème qui peut s'apparenter à l'absurde kafkaïen lorsque les résolutions demeurent lettre morte ou se heurtent à des résistances politiques persistantes.

Les personnages kafkaïens, errant dans des systèmes bureaucratiques déconnectés de leurs besoins, symbolisent ces frustrations contemporaines vécues par les individus face à des structures administratives opaques et souvent inaccessibles. Dans des récits tels que *Le Procès* ou *Le Château*, Kafka met en lumière des protagonistes piégés dans des labyrinthes institutionnels, où l'absurdité des règles et la complexité des procédures les empêchent d'obtenir justice. Ces personnages, tout comme les victimes contemporaines de crimes graves, se retrouvent à naviguer dans des systèmes qui ne répondent pas à leurs attentes de clarté ou de réactivité, mais qui imposent plutôt une logique distante et déshumanisante.

De plus, dans *La Tana*, l'un des récits les plus énigmatiques de Franz Kafka, des éléments de droit international se manifestent subtilement à travers l'analyse des rapports entre l'individu et le pouvoir, ainsi que l'isolement et l'inaccessibilité des structures de gouvernance. L'histoire, centrée sur un personnage enfermé dans sa propre tanière, peut être interprétée comme une métaphore des tensions existant entre l'individu et les institutions internationales, qui, malgré leur prétention à défendre les droits humains, restent souvent inaccessibles et incompréhensibles pour ceux qu'elles sont censées protéger.

La quête de sécurité et de protection de l'individu, enfermée dans des systèmes bureaucratiques et hiérarchisés, illustre la difficulté d'accéder à la justice dans un cadre international où les procédures sont complexes, les décisions lointaines et les mécanismes d'aide parfois défaillants. Ce récit kafkaïen met en lumière l'impuissance de l'individu face à des structures de pouvoir qui, tout en étant théoriquement destinées à garantir des droits fondamentaux, se révèlent parfois incapables de répondre aux besoins urgents et concrets des personnes. Ainsi, *La Tana* offre une réflexion poignante sur les dilemmes contemporains du droit international, où l'écart entre les idéaux de justice universelle et la réalité des systèmes juridiques mondiaux demeure souvent un obstacle majeur à l'effectivité de la protection des droits humains.

7. La pertinence de la métamorphose et de *America* dans la réflexion scientifique sur la protection internationale des droits humains

Dans l'œuvre de Franz Kafka, que ce soit à travers *L'Amérique* ou *La Métamorphose*, se dessine une critique acerbe des systèmes juridiques et sociaux, ainsi qu'une réflexion profonde sur les droits humains, l'exclusion et la déshumanisation. Dans *L'Amérique*, le roman inachevé, Kafka raconte le périple de Karl Rossmann, un jeune homme qui fuit l'Europe pour l'Amérique, à la recherche d'une vie meilleure. Cependant, l'Amérique, censée être un lieu de liberté et de promesses, se révèle être un monde froid, déshumanisant et bureaucratique, où Karl se heurte sans cesse à des systèmes opaques qui ne prennent pas en compte ses besoins fondamentaux en tant qu'individu. Ce parcours illustre de manière frappante les défis contemporains du droit international, en particulier

l'accès à la justice et la protection des droits humains dans un contexte mondialisé. À travers le parcours de Karl, Franz Kafka interroge la capacité des systèmes juridiques internationaux à répondre efficacement aux réalités humaines et aux besoins des individus, plutôt que de se perdre dans une bureaucratie inhumaine et détachée des préoccupations essentielles des citoyens. Ces tensions, encore pertinentes aujourd'hui, se retrouvent dans les défis que rencontrent les systèmes de protection des droits humains, notamment face aux obstacles institutionnels dans des domaines tels que l'asile, l'immigration ou les droits des minorités.

Simultanément, *La Métamorphose* de Franz Kafka propose une autre réflexion tout aussi poignante sur la déshumanisation. L'histoire de Gregor Samsa, transformé en insecte et rejeté par sa propre famille, offre une métaphore saisissante de l'aliénation sociale. Cette métamorphose physique, perçue comme une altérité irréconciliable, met en lumière les mécanismes d'exclusion et de marginalisation auxquels sont confrontées de nombreuses personnes dans la société. Que ce soit les réfugiés, les personnes handicapées ou les minorités, ces groupes sont souvent privés de leurs droits fondamentaux et relégués en dehors des systèmes de protection juridique. Franz Kafka, par cette allégorie poignante, interroge la reconnaissance de l'humanité et les principes de dignité humaine qui devraient être au cœur de tout système juridique, tant national qu'international.

Ainsi, à travers *L'Amérique* et *La Métamorphose*, Franz Kafka soulève des questions cruciales concernant les tensions entre les idéaux d'un droit international universel et la réalité des systèmes de pouvoir, qui, souvent loin de protéger les plus vulnérables, deviennent des instruments d'oppression. Dans un monde globalisé, où les défis liés aux migrations, aux droits des minorités et aux conflits transnationaux deviennent de plus en plus complexes, ces œuvres kafkaïennes illustrent la nécessité urgente d'une justice véritablement accessible, transparente et respectueuse de la dignité humaine. Elles nous rappellent que le droit, qu'il soit national ou international, ne peut se contenter de principes abstraits, mais doit répondre aux réalités vécues des individus. Les personnages kafkaïens, pris dans des systèmes oppressifs et déshumanisants, nous exhortent à repenser les structures internationales afin de les rendre plus inclusives, capables de reconnaître et de protéger la dignité de chaque individu, indépendamment de son statut ou de sa condition. Cette invitation à repenser la justice s'inscrit dans une réflexion plus large sur la responsabilité des institutions internationales dans la protection des droits humains et la lutte contre l'exclusion systémique.

Dans un contexte international, les œuvres de Franz Kafka résonnent particulièrement avec les défis auxquels sont confrontés les systèmes de protection des droits humains face aux formes institutionnalisées de discrimination. La marginalisation de Gregor Samsa dans *La Métamorphose* et celle de Karl Rossmann, protagoniste de *L'Amérique*, rappellent les situations vécues par les réfugiés, les personnes en situation de handicap ou les minorités, souvent victimes d'exclusion systémique. Par une écriture à la fois indirecte et saisissante, Kafka souligne que la reconnaissance de l'humanité inhérente à chaque individu constitue le fondement essentiel de toute justice. À travers *La Métamorphose*, il invite les lecteurs à méditer sur l'impératif d'un droit international qui dépasse le formalisme des normes abstraites pour œuvrer concrètement en faveur de l'inclusion réelle et de la protection effective des plus vulnérables.

8. Conclusions finales

Franz Kafka, à travers ses nombreuses œuvres littéraires marquées par l'absurde et la complexité des mécanismes bureaucratiques, dépasse largement la simple critique des systèmes juridiques et administratifs pour offrir une réflexion plus vaste et profonde sur la nature de la justice, les dynamiques du pouvoir et les droits fondamentaux de l'être humain. Dans des récits tels que *Le Procès*, *Le Château* ou *La Colonie Pénitentiaire*, il dépeint des institutions opaques, souvent inaccessibles et profondément déconnectées des préoccupations individuelles, remettant en question les fondements des structures censées garantir la justice, qu'elles soient nationales ou internationales³³. Mais c'est également dans *La Métamorphose* que Franz Kafka explore de manière poignante la marginalisation de l'individu et l'absurdité des systèmes sociaux, offrant une métaphore forte des mécanismes de déshumanisation qui marquent non seulement les systèmes juridiques, mais aussi les structures sociales et politiques.

Dans *La Métamorphose*, la transformation de Gregor Samsa en un insecte géant devient le reflet tragique de l'isolement, de la perte de dignité et de la déshumanisation auxquels l'individu peut être confronté dans un système social déshumanisé. Franz Kafka montre ici comment les structures, qu'elles soient familiales, sociales ou juridiques, ne reconnaissent plus l'humanité de ceux qui échappent à la norme. Cette idée se retrouve également dans *Le Procès*, où Josef K., pris dans un système judiciaire incompréhensible, se voit privé de tout droit à la défense, de toute reconnaissance de son humanité, et est condamné sans procès équitable.

Ces œuvres interrogent la légitimité des institutions juridiques qui prétendent assurer la justice, en particulier dans le cadre du droit international des droits humains. Elles soulignent les dangers de l'opacité, du formalisme rigide et de la déshumanisation dans l'administration de la justice. Elles nous rappellent que, si le système juridique international cherche à concilier des principes souvent conflictuels, tels que la souveraineté des États et la protection des droits humains, sa légitimité dépend non seulement de la qualité des normes qu'il établit, mais aussi de sa capacité à répondre aux besoins réels et humains des individus qu'il est censé protéger.

La justice ne peut se réduire à un idéal abstrait ou à un processus bureaucratique qui ignore les réalités humaines; elle doit être avant tout accessible, transparente et centrée sur la dignité de chaque individu, comme le rappelle la tragédie de Gregor Samsa dans *La Métamorphose*. Ainsi, à travers ses récits, Franz Kafka nous invite à réfléchir sur les tensions fondamentales entre souveraineté, justice universelle et protection des droits humains. Par la force de ses métaphores et la portée universelle de son œuvre, il continue d'éclairer les débats contemporains sur le droit international et les droits humains. Il nous exhorte à construire des institutions capables de concilier principes et réalités, universalité et proximité, autorité et humanité, et à ne jamais perdre de vue l'individu, dont la dignité ne doit jamais être réduite à un simple objet de gestion bureaucratique.

³³ Voir aussi *La Condamnation* (ou *Die Verurteilung*), un autre récit fondamental de Franz Kafka, où les éléments de droit international peuvent être interprétés à travers les thèmes de l'injustice, de l'arbitraire et de l'impossibilité pour l'individu de contester une décision prise par une autorité supérieure. Le protagoniste, Georg, se voit soudainement et mystérieusement accusé d'un crime qu'il ignore, sans qu'aucune explication ne lui soit fournie. Ce sentiment d'être jugé sans recours, dans un système opaque et inaccessible, fait écho à des problématiques cruciales du droit international, notamment celles relatives à la transparence et à l'équité des procédures judiciaires internationales.

Références bibliographiques

- Akande, D., 2003, The jurisdiction of the International Criminal Court over nationals of non-parties: legal basis and limits, *Journal of International Criminal Justice*, pp. 618-650.
- Askin, A. K., 1999, Crimes within the jurisdiction of the International Criminal Court, *Crim. Law Forum*, p. 33.
- Banakar, R., 2010, In Search of Heimat: A Note on Franz Kafka's Concept of Law, *Law and Literature*, p. 463 ff.
- Bianchi, A., 2016, Law and Literature, in *International Law Theories: An Inquiry into Different Ways of Thinking*, Oxford: OUP; online edn, Oxford Academic, 19 Jan. 2017, available at: <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198725114.003.0014>.
- Blanchot, M., 1983, *Da Kafka a Kafka*, Milano: Feltrinelli.
- Buonamano, R., 2016, Kafka and legal critique, *Griffith Law Review*, pp. 581–599, <https://doi.org/10.1080/10383441.2016.1273167>.
- Boyle, A., Chinkin, C., 2007, *The Making of International Law*, Oxford.
- Casanova, P., 2008, *Kafka en colère*, Paris: Seuil, p. 405 ff.
- Cassese, A., 2011, *Kafka è stato con me tutta la vita*, Bologna: Il Mulino.
- Charnovitz, S., 2003, Transparency and participation in the World Trade Organization, *Rutgers L. Rev.*, p. 927 ff.
- Citati, P., 1987, *Kafka*, Milano: Rizzoli.
- Clarke, K. M., 2009, *Fictions of Justice: The International Criminal Court and the Challenge of Legal Pluralism in Sub-Saharan Africa*, Cambridge.
- Cowell, F., 2017, Inherent imperialism: understanding the legal roots of anti-imperialist criticism of the International Criminal Court, *Journal of International Criminal Justice*, pp. 667-687.
- De Francia, C., 2001, Due process in international criminal courts: why procedure matters, *Virginia Law Review*, pp. 1381-1439.
- Dunoff, J. F., 1998, The misguided debate over NGO participation at the WTO, *Journal of International Economic Law*, pp. 433-456.
- Ginsburg, T., 2020, Authoritarian international law?, *American Journal of International Law*, pp. 221-260.
- Goldsmith, J., Posner, E. A., 2005, *The Limits of International Law*, Oxford.
- Jones, A., 2016, Non-cooperation and the Efficiency of the International Criminal Court, in *Cooperation and the International Criminal Court*, Amsterdam: Martinus Nijhoff, pp. 185-209.
- Johnstone, I., 2008, Legislation and adjudication in the UN Security Council: Bringing down the deliberative deficit, *American Journal of International Law*, pp. 275-308.
- Jeschek, H., 2004, The general principles of international criminal law set out in Nuremberg, as mirrored in the ICC Statute, *J. Int'l Crim. Just.*, p. 38 ff.

- Kastner, P., 2014, Armed conflicts and referrals to the International Criminal Court: From measuring impact to emerging legal obligations, *Journal of International Criminal Justice*, pp. 471-490.
- Kafka, F., 2008, *The Office Writings*, Princeton: Princeton University Press.
- Kirsch, P., 2006, The Role of the International Criminal Court in Enforcing International Criminal Law, *Am. U. Int'l L. Rev.*, p. 539 ff.
- Kolb, R., 2000, The Jurisprudence of the European Court of Human Rights on Detention and Fair Trial in Criminal Matters from 1992 to the end of 1998, *Human Rights Law Journal*, pp. 348-373.
- Lécuyer, Y., 2019, Les Critiques ataviques à l'encontre de la cour européenne des droits de l'homme, *RDFL*, available at: <https://revuedlf.com/cedh/les-critiques-ataviques-a-lencontre-de-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme/>.
- Liska, V., 2022, Law and Sacrifice in Kafka and His Readers, *Interdisciplinary Journal for Religion and Transformation in Contemporary Society*, p. 20 ff.
- Lowe, H., 2022, Wherefore Art Thou Value: Literature and Human Rights, *LSE Blog*, available at: <https://blogs.lse.ac.uk/humanrights/2022/03/17/wherefore-art-thou-value-literature-and-human-rights/>.
- Mayerfeld, J., 2003, Who shall be judge? The United States, the International Criminal Court, and the global enforcement of human rights, *Human Rights Quarterly*, pp. 93-129.
- Minda, G., 1997, Law and Literature at Century's End, *Cardozo Stud L&Lit.*, p. 245 ff.
- Mittica, M. P., 2024, *Diritto e letteratura e Law and Humanities. Elementi per un'estetica giuridica*, Turin.
- Nayar, P. K., 2020, *Human Rights and Literature*, Oxford Bibliographies, available at: <https://www.oxfordbibliographies.com/display/document/obo-9780190221911/obo-9780190221911-0096.xml>.
- Ordóñez, V., 2020, The Law Above the Law: Benjamin and Kafka, in *TRANS* - [Online], Seminars, 9 April 2020, consulted 15 December 2024, available at: <http://journals.openedition.org/trans/3881>; DOI: <https://doi.org/10.4000/trans.3881>.
- Oosterveld, V., 2001, The cooperation of states with the International Criminal Court, *Fordham Int'l LJ*, p. 767 ff.
- Parikh, C., 2019, *The Cambridge Companion to Human Rights and Literature*, Cambridge: CUP.
- Popelier, P., Lambrecht, S., Lemmens, K., 2016, *Criticism of the European Court of Human Rights*. Vol. 1, Cambridge.
- Posner, R., 1998, *Law and Literature*, Cambridge: Harvard University Press.
- Goodrich, P., 1998, Law by Other Means, *Cardozo Stud L&Lit.*, pp. 111, 113.
- Pues, A., 2015, A Victim's Right to a Fair Trial at the International Criminal Court? Reflections on Article 68(3), *Journal of International Criminal Justice*, pp. 951-972.

- Robinson, D., 2015, Inescapable Dyads: Why the International Criminal Court Cannot Win, *Leiden Journal of International Law*, pp. 323-347.
- Sandoval, C., 2008, The Challenge of Impunity in Peru: The Significance of the Inter-American Court of Human Rights, *Essex Human Rights Review*, pp. 1-20.
- Scheffer, D. J., 1999, The United States and the international criminal court, *American Journal of International Law*, pp. 12-22.
- Seatzu, F., Fanni, S., 2015, A Comparative Approach to Prisoners' Rights in the European Court of Human Rights and Inter-American Court of Human Rights Jurisprudence, *Dem. J. Int'l L. & Policy*, p. 22 ff.
- Sicilianos, L. A., 2009, Le protocole 14 bis à la convention européenne des droits de l'homme: un instrument (heureusement) éphémère, *Annuaire Français de Droit International*, p. 729 ff.
- Slaughter, J., 2007, *Human Rights, Inc.: The World Novel, Narrative Form, and International Law*, London: Fordham University Press.
- Stapleton, S., 1998, Ensuring a fair trial in the International Criminal Court: statutory interpretation and the impermissibility of derogation, *NYUJ Int'l L. & Pol.*, p. 535 ff.
- Supiot, A., n.d., *An Artist of Law*, available at: <https://newleftreview.org/issues/ii119/articles/alain-supiot-an-artist-of-the-law.pdf>.
- Tallberg, J., Zürn, M., 2019, The legitimacy and legitimation of international organizations: Introduction and framework, *The Review of International Organizations*, pp. 581-606.
- Tladi, D., 2009, The African Union and the International Criminal Court: the battle for the soul of international law: Africa and the International Criminal Court, *South African Yearbook of International Law*, pp. 57-69.
- Tsilonis, V., Tsanta, A., 2019, *The Jurisdiction of the International Criminal Court*, Amsterdam: Springer International Publishing.
- Treder, U., 2013, *L'assalto al confine: vita e opera di Franz Kafka*, Perugia: Morlacchi.
- White, J. B., 1973, *The Legal Imagination*, Boston: Little, Brown and Company.
- Wildhaber, L., 2013, Criticism and case-overload: Comments on the future of the European Court of Human Rights, in *The European Court of Human Rights and its Discontents*, London, pp. 9-17.
- Willmott, D., 2004, Removing the distinction between international and non-international armed conflict in the Rome Statute of the International Criminal Court, *Melbourne Journal of International Law*, pp. 196-219.